



CONCEPTEUR DU PAYSAGE

Autres dénominations : Responsable d'études, Architecte paysagiste



Mission

Le concepteur du paysage établit les études, les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers en espaces verts, parcs et jardins, ou terrains de sport (football, golf) et surveille la conformité des travaux d'exécution.

Activités



Le concepteur du paysage réalise les études et prépare leur mise en œuvre :

- Il recueille les informations nécessaires à la compréhension de l'étude.
- Dans le cadre d'une prestation auprès d'un particulier, il cerne la demande du client à partir de ses attentes et de son cadre de vie.
- Pour une commande publique, il prend connaissance de l'appel d'offre de la collectivité et procède notamment aux relevés topographiques pour préparer sa candidature.
- Il réalise l'analyse paysagère des sites afin de réaliser un diagnostic et dégage les possibilités techniques les plus adaptées.
- Il définit et réalise les documents de présentation des pré-projets et des projets finalisés, sous forme d'images et textes (esquisses, plans d'aménagements, croquis en perspectives, coupes, coloration...).



Le concepteur du paysage gère les fichiers nécessaires aux missions de maîtrise d'œuvre :

- Il élabore les pièces administratives utiles au projet (cahiers des clauses administratives particulières, règlement particulier de l'appel d'offre, acte d'engagement...), précise les pièces techniques nécessaires au projet (plans techniques

des terrassements, réseaux, irrigation, infrastructures, plantations...).

- Il réalise des plans techniques et métrés (plans de nivellement, plans de plantation...).

Le concepteur du paysage vérifie l'adéquation entre les réalisations et le projet et, si nécessaire, actualise les plans selon les besoins du chantier.

Conditions d'exercice

Le concepteur du paysage exerce dans un bureau d'étude ou un cabinet d'architecture paysagère privé ou une collectivité territoriale. Il pratique ses activités en libéral ou auprès d'un chef d'entreprise ou d'un ingénieur de services d'espaces verts. Ses tâches varient selon l'organisation de son établissement et comprennent éventuellement celles de conducteur de travaux s'il exerce en entreprise de paysage, ce qui est plus rare. Il exerce le plus souvent en bureau mais peut être amené à intervenir sur le terrain, notamment pour les relevés topographiques et le suivi des travaux.

Compétences et qualités

Le concepteur du paysage maîtrise **les méthodes de conception, les techniques d'espaces verts** et **connaît parfaitement les végétaux ainsi que les sols**. Doté d'une sensibilité artistique et esthétique affirmées, il fait également preuve de **minutie et de soin** dans l'élaboration des documents techniques. Il sait utiliser l'outil informatique et notamment les logiciels de C.A.O / D.A.O¹. Ses **qualités d'observation et de perception** des individus et de leur environnement lui permettent de comprendre leurs demandes. De la même manière, son sens du contact facilite ses liens avec les fournisseurs, les entreprises et les institutions.

¹ Conception assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur

Formation

- BTSA Aménagements paysagers
- Ecole d'architecture paysagère
- Ecole d'ingénieur des travaux paysagers
- Ecole d'ingénieur paysagiste

Perspectives d'évolution

Le concepteur du paysage peut créer son cabinet d'architecture paysagère après une expérience de quelques années en tant que salarié recommandé.

Il peut également exercer comme **ingénieur des services d'espaces verts** au sein d'une collectivité locale de taille importante.

Il peut enfin créer ou intégrer une entreprise du paysage.

TÉMOIGNAGE



Sandra MABOUT

Architecte paysagiste DPLG / Concepteur du paysage
Paris (75)

Quel est votre parcours professionnel ?

Après un BTS Aménagement des espaces verts, j'ai entamé une année de prépa afin d'intégrer l'école du paysage de Versailles. Cette école donne le diplôme d'architecte paysagiste.

C'est à ce moment que j'ai été engagée dans l'entreprise où je travaille depuis deux ans en tant que concepteur du paysage.

En quoi consiste votre métier ?

A l'échelle de l'entreprise, je crée des projets paysagers, c'est à dire que j'établis les plans et les documents graphiques des aménagements. Je fais également du diagnostic paysager ce qui consiste à analyser et décider d'un projet sur un site. Pour les jardins, par exemple, il peut s'agir d'un diagnostic végétal et minéral. Pour être concepteur du paysage, il faut être extrêmement sensible et attentif aux couleurs, aux odeurs, à la lumière et aux ambiances.

Quels sont les côtés agréables de votre métier ?

J'aime le côté humain à travers les échanges avec les clients. Ils expriment des besoins liés à des plaisirs et des souvenirs. L'espace que l'on crée doit respirer cette touche personnelle qui caractérise les propriétaires du lieu. Un projet se construit avec une équipe, j'aime me rendre sur les chantiers et discuter avec les jardiniers pour connaître leur ressenti sur le projet. Mon travail fait l'union de deux de mes plaisirs : dessiner et travailler dans mon élément, le jardin.



Pour en savoir +

Consulter

- la fiche ROME n° F1101 du Pôle emploi (www.pole-emploi.fr),
- la fiche paysagiste de l'ONISEP (www.onisep.fr),
- la fiche paysagiste du CIDJ (www.cidj.com).

